

# TOPM



*Nous conservons la prime Police!*

**cette prime conserve un caractère évolutif ce qui n'est pas le cas du Rifseep, et ça fait toute la différence. Elle montera mécaniquement avec le point d'indice.**

**Ce mardi 13 février La délégation FO, composée de Laurent Mateu et Ludovic Durand, a été reçue par Madame la Ministre déléguée Dominique Faure. Nous saluons la reprise du dialogue**

**La ministre veut aller vite et pour le moment tous ses engagements sont tenus, elle promet d'ouvrir le dossier des retraites au plus tard au printemps.**

- Nous conservons la prime police!**
- Ce n'est donc pas un pseudo Rifseep, car cette prime police sera évolutive en fonction de la montée mécanique du point d'indice. Le Rifseep est fixe, non évolutif et cela fait une grosse différence. (Les fonctionnaires soumis au Rifseep ne verront pas leur prime monter à l'annonce de la hausse de 5 % du point d'indice, avec cette prime de fonction les Policiers Municipaux verront monter leur prime à chaque montée d'indice.)**
- Nous revendiquons dans notre cahier revendicatif une prime à 25 %, ce sont 29 % qui sont proposés**
- Plus que la prime feu des pompiers, qui pour rappel n'est pas obligatoire (elle PEUT être accordée). Cette prime police ne sera pas dépendante de la manière de servir mais d'un engagement à servir, c'est également une modération louable.**
- Avec cette prime proposée : Un BCP, catégorie C au 7ème échelon, est susceptible de recevoir une revalorisation salariale de 3155,36 € bruts annuels.**
- A la demande de FOPM, le ministère accepte la possibilité d'une rencontre tripartite pour que les employeurs acceptent un plancher obligatoire de cette prime.**
- La notion de prime police permet d'envisager les très prochaines réunions portant sur la retraite avec une ouverture.**

**Contre toute attente, le dossier retraite est ouvert avec l'accord du gouvernement pour les Policiers Municipaux.**

**L'articulation entre cette prime police et les conditions que nous négocierons pour la retraite sera primordiale.**

**Les deux dossiers sont liés, si le dossier retraite se combine au dossier régime indemnitaire de façon favorable, les mesures pourraient être satisfaisantes.**

